MIS À JOUR LE 25/05/2021

Terminologie

Termes exclusifs

Les termes comportant une connotation inadaptée à l'image de marque d'un médicament et/ou dénigrante pour la concurrence, doivent être évités. Parmi ces termes, figurent notamment des expressions impliquant une hiérarchie, telles que : le numéro 1, le premier, le meilleur,....

Termes excessifs

L'emploi de termes vantant une sécurité d'emploi ou une efficacité optimale n'est pas acceptable.
Parmi ces termes figurent notamment : outil optimal, tolérance parfaite ou absolue, excellente sécurité d'emploi ...

Référence

L'utilisation du terme médicament de "référence" est à proscrire.

Nouveau

L'utilisation du terme "nouveau" ne doit pas dépasser un an à partir de la date de commercialisation.